

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

18/06/2024

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : / . *Saint Genix-les-Villages* : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, M. BERTHOLLIER Christian à M. LOMBARD Daniel, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine.

07 Absents : Mmes COUDURIER Françoise, LABBAY Catherine, VERRIER Muriel, MM. BILLON Pierre, GONARD Xavier, PERROT Alain, PUGNOT Bertrand.

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DU JEU CONCOURS DE LA DESTINATION
« PAYS DU LAC D'AIGUEBELETTE » ;**

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers (CCVG) approuvés par arrêté préfectoral du 25 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2019_06_25_04 du 25 juin 2019 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2023_12_19_05 du 19 décembre 2023 portant approbation de la convention de transfert d'activités de l'office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette ;

Considérant que la communauté de communes Val Guiers, via son service Tourisme, participe à la promotion touristique de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette ;

Considérant que, sous la coordination du SMAPS et de l'agence alpine des territoires AGATE, les trois offices de tourisme, en parallèle de la réalisation de l'observatoire du tourisme, ont décidé la réalisation d'un jeu concours permettant de mieux comprendre le fonctionnement des touristes sur le territoire ;



Monsieur le Président ;

EXPLIQUE que le jeu concours sera organisé durant l'été et l'automne 2024.

Il fera l'objet d'un questionnaire transmis aux participants 7 jours après leur visite du territoire.

Un tirage au sort permettra de désigner 6 lauréats parmi les participants.

Les lots sont des paniers garnis offerts par les offices de tourisme (2 paniers par office de tourisme) d'une valeur de 35,00€ *maximum*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 29 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention.

➤**APPROUVE** le règlement du jeu concours et la fourniture de deux lots d'une valeur unitaire de 35,00€ *maximum* ;

➤**AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/07/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN